

Programme Erasmus + "Mobilité des personnels sportifs"

1. Objectifs du programme

- Mettre l'accent sur le sport de masse
- Développer la dimension européenne dans le sport et la coopération internationale dans le domaine de la mobilité à des fins d'apprentissage
- Établir des réseaux européens d'entraîneurs et de membres du personnel sportif
- Promouvoir les valeurs européennes dans et par le sport

2. Quelles sont les organisations éligibles ? : Toutes les organisations sportives établies dans un pays membre de l'UE ou tiers associé du programme (Serbie, Islande, Norvège, Turquie, Liechtenstein et Macédoine du Nord). Les organisations peuvent être publiques ou privées dans le domaine du sport et de l'activité physique ou bien une organisation sportive engagée dans le sport qui n'est pas de masse mais sa participation bénéficie aux sports de masse.

L'organisation candidate est le principal acteur du projet :

- Dans la planification : *définition des besoins, objectifs, calendrier des activités ect...*
- Dans la préparation : *sélection des participants, préparation linguistique/interculturelle*
- Dans la mise en œuvre des activités
- Dans le suivi : *évaluation des activités, diffusion et exploitation des résultats du projet*

5. Pour qui au sein de l'organisation ? : Pour les personnels rémunérés ou bénévoles impliqués dans des organisations du domaine sportif dans une limite de 10 personnes par projet. Les participants ne doivent pas y aller en qualité d'athlètes car cela ne bénéficie pas au sport de masse

6. Pour quels types de projets ? Projet non lucratif qui dure entre 3 et 18 mois sur des mobilités sortantes vers un pays éligible (état-membre de l'Union Européenne et exceptions : Serbie, Islande, Norvège, Turquie, Liechtenstein et Macédoine du Nord). Le projet doit comporter au moins 2 organisations de 2 pays différents (une d'envoi et une d'accueil). Le projet doit être en accord avec les principes suivants : inclusion et diversité, développement durable, le passage au numérique et la participation à la vie démocratique.

7. Les types de mobilités sortantes finançables Il y a deux types de mobilités sortantes :

- Les mobilités courtes (2 à 14 jours) : concernent les périodes d'observation et d'interaction avec des pairs dans un but d'apprentissage
- les mobilités longues (15 à 60 jours) : concernent des missions d'encadrement et de formation avec des pairs afin d'apprendre en accomplissant leurs tâches

Les mobilités peuvent inclure des visites préparatoires avec les représentants des organisations participantes avec pour objectif de préparer administrativement les mobilités. Elles ont lieu chez le partenaire d'accueil et doivent être motivées pour améliorer la qualité de la mobilité. Un projet peut combiner les mobilités en fonction des besoins et objectifs du projet.

8. La subvention pour le projet : Il ne faut pas fournir un budget au stade de la candidature. Il sera demandé le nombre de personnes, la distance du trajet, le nombre de jours de la mobilité, s'il y a une visite préparatoire au début. Ensuite, la subvention sera calculée en fonction de ces critères pour mettre un soutien au voyage, un soutien individuel (lié à la subsistance), un soutien organisationnel, un soutien à l'inclusion, à la visite de préparation ainsi que d'éventuels coûts exceptionnels (Handicap, Dom-Tom)

9. Les critères de sélection du projet : la pertinence et l'incidence du projet (30 points), la qualité de la conception et la mise en œuvre du projet (40 points) ainsi que la qualité des actions et gestion du projet (30 points). Le projet doit obtenir au moins 60 points et la moitié des points sur chaque domaine (15 points sur la pertinence et incidence du projet, 20 points sur la qualité de la conception et la mise en œuvre du projet et 15 points sur la qualité des actions et gestion du projet).

10. Comment candidater ? Deux appels à projets sur l'année : 20 février 2024 à 12h (pour des projets qui peuvent commencer pendant l'été 2024) et 4 octobre 2024 à 12h (pour des projets qui peuvent commencer dès le 1^{er} trimestre 2025) Il faut déposer une candidature auprès de [l'Agence Nationale Erasmus + Jeunesse et Sport France](#). Il est fourni une évaluation à chaque candidature pour permettre à l'organisation de s'améliorer pour le prochain appel.

11. Un exemple de projet de mobilité récompensé Association Sportive Vallée de la Save
Cette association de rugby a pour objectif de former et fidéliser les bénévoles du club, indispensables à sa survie. Pour cela, cette association réalise une mobilité en Irlande dans un club pour se former et échanger autour de la préparation des séances et l'organisation des rencontres. La subvention Erasmus + finance donc une visite préparatoire ainsi qu'un stage d'observation à ce club de rugby.

- [L'agence Erasmus Nationale + Jeunesse et Sport France](#)
- Guide Erasmus + : [page 236](#)
- Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, être accompagné dans votre démarche, ou discuter de manière plus approfondie, n'hésitez pas à contacter KGH Conseil (gurvan.heuze@kghconseil.fr - 06 51 44 17 83).